



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du pilotage interministériel

Pôle Environnement et Guichet unique ICPE

PERMIS DE CONSTRUIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de permis de construire concernant l'implantation d'un parc photovoltaïque Commune de GARCHY

Pétitionnaire :

Société **GARCHY ÉNERGIES** dont le siège social est situé 213 Cours Victor Hugo – 33130 BÈGLES

Objet de la demande :

Demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance crête de 4,1 MWc située au lieu-dit "Bois Rond" sur le territoire de la commune de Garchy.

Dates de l'enquête publique et permanences du commissaire enquêteur :

Du mardi 16 janvier 2024 à partir de 14h00 au jeudi 15 février 2024 jusqu'à 16h30 (31 jours consécutifs).

M. Jean-Pierre BILLARD, chef technicien des services vétérinaires, commissaire enquêteur titulaire (ou son suppléant, M. Claude BIANCALANA), se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Garchy les :

- mardi 16 janvier 2024 de 14h00 à 16h30
- jeudi 25 janvier 2024 de 14h00 à 16h30
- lundi 29 janvier 2024 de 14h00 à 16h30
- vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 16h30
- jeudi 15 février 2024 de 14h00 à 16h30

Pièces mises à disposition du public et renseignements :

Dossier de demande de permis de construire (comprenant notamment une étude d'impact et son résumé non technique).

Des renseignements complémentaires sur le dossier peuvent être demandés au responsable du projet : M. Tom CALLON – société VALOREM – Agence Centre Est – 33 rue Paul Duvivier – 69007 Lyon (Téléphone : 06.11.25.30.74 – Courriel : tom.callon@valorem-energie.com).

Lieu de consultation :

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier :

- sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre : www.nievre.gouv.fr - onglet « Publications » - rubrique « Enquêtes publiques État »,
- à la mairie de Garchy, Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Suilly-la-Tour, Vielmanay et à la communauté de communes Cœur de Loire.
- au Pôle Environnement de la Préfecture de la Nièvre.

Observations du public :

Le public peut adresser ses observations et propositions durant la durée de l'enquête publique :

- sur le registre spécialement ouvert à cet effet ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur titulaire, M. Jean-Pierre BILLARD à la mairie de Garchy, siège de l'enquête, où elles sont tenues à la disposition du public.
- par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-garchy@nievre.gouv.fr

Décision :

À l'issue de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera, soit une autorisation de permis de construire, éventuellement assortie de prescriptions, soit un refus motivé, par arrêté préfectoral qui sera notifié au responsable du projet.

Cet avis est publié par voie d'affichage dans les mairies de Garchy, Pouilly-sur-Loire, Sainte-Colombe-des-Bois, Saint-Quentin-sur-Nohain, Suilly-la-Tour, Vielmanay, au siège de la communauté de communes Cœur de Loire, ainsi que sur le site internet des services de l'État dans la Nièvre (www.nievre.gouv.fr – onglet "Publications" – rubrique "Enquêtes publiques État").